

Sphère privée : femme mariée at assurée

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1982)**

Heft 654

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1013229>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Femme mariée et assurée

Il y a les dossiers et les fichiers de la police, dont l'existence, sous forme informatisée, attise les pires craintes, suscite les plus violentes contestations (nos questions urgentes en première page).

Et puis il y a la masse de dossiers et de fichiers, de plus en plus souvent gérés par ordinateur, eux aussi, établis par toutes sortes de vendeurs animés, comme il se doit, des meilleures intentions du monde pour leur clientèle.

Entre les abus des uns et les abus des autres, la qualité de «service public» fait à juste titre la différence. Pour le reste, une vigilance extrême s'impose ici et là.

Voyez plutôt le cas, illustré par le questionnaire ci-contre, tellement grossier qu'il en frôle le ridicule.

Soit une respectable citoyenne, par ailleurs automobiliste, et de ce fait depuis plus de dix ans au bénéfice d'une assurance auprès d'une compagnie bien connue, aussi suisse que nationale (on ne lésine pas sur le label helvétique).

Notre assurée, donc, vient à se marier. Et à l'occasion du changement de nom qu'implique cette honorable circonstance de la vie, elle reçoit de la part de ladite assurance, sur les ordres de la direction semble-t-il, la «demande de renseignements» que nous reproduisons, à remplir par son mari! Il y a des directeurs qu'une solide paire de claques rendrait peut-être à la réalité. Cela mis à part, un petit test. A votre avis, s'agit-il:

- d'un geste de sollicitude de l'assurance, pressée de contrôler si sa cliente a fait le bon choix?
- d'une vulgaire entreprise d'élargissement de la clientèle (l'époux, outre les bons et les mauvais jours, pourrait bien partager la même assurance)?
- d'un vieux fond de sexisme, l'assurée ayant pris époux et n'étant plus dès lors tenue pour majeure?
- d'un réflexe informatique (avant tout, nourrir l'ordinateur)?

Les questions mentionnées ci-dessous sont à faire compléter par

Nom et prénom

Date de naissance et nationalité

Depuis quand possédez-vous un permis de conduire suisse valable ?

Etranger : depuis quand êtes-vous domicilié en Suisse de façon ininterrompue

Etranger : quel permis de séjour possédez-vous : A, B ou C

Etiez-vous ou êtes-vous actuellement assuré en resp. civile, casco ou accidents (comme conducteur ou passager) en qualité de détenteur de véhicules automobiles ? oui/non branche
compagnie

En cas de réponse affirmative à la question précédente : ces assurances ont-elles été annulées ? oui/non lesquelles
quand
motif

Une proposition d'assurance pour l'une des branches désirées vous-a-t-elle été refusée ou son acceptation, respectivement la continuation du contrat, subordonnée à l'acceptation de conditions aggravées ? oui/non lesquelles
compagnies
motifs

Vous-même ou une personne faisant ménage commun avec vous, ou un conducteur habituel de vos véhicules, avez-vous déjà fait l'objet d'une contravention ou d'une condamnation pénale en relation avec l'utilisation d'un véhicule automobile ? oui/non qui
date
sanctions
motifs

Vous-même ou une personne faisant ménage commun avec vous, ou un conducteur habituel de vos véhicules, avez-vous déjà fait l'objet d'un retrait de permis de conduire ? oui/non qui
date
motifs

Vous-même ou une personne faisant ménage commun avec vous, ou les conducteurs habituels de vos véhicules, avez-vous déjà causé comme détenteur ou conducteur d'un véhicule automobile des sinistres entraînant des demandes en dommages-intérêts ? oui/non quand
pourquoi
de quels montants

....., le signature

Question subsidiaire: votre assurance est-elle sexiste? oui... non...